

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 novembre 2015

**N°206/11/2015 : RENOVATION DU GYMNASE DE LA PALISSE A VILLEBOURBON -
DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mille quinze, le vendredi 20 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 novembre 2015.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Georges DARUL à Jean GARROCQ, Colette HARLE à Bernard PECOU, Béatrice KOHLER à Maxime BERAUDO, Carole GARCIA à Arnaud GUITARD, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Laurence PAGES

**Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le gymnase de la Palisse se situe dans le quartier de Villebourbon à proximité de la gare SNCF. Il est dédié principalement à la pratique de la gymnastique sportive et de la lutte.

C'est un des établissements sportifs les plus anciens de Ville de Montauban qui héberge le club emblématique de la Vaillante Olympique Montalbanaise et, qui est également utilisé par les élèves des établissements scolaires du quartier (primaires et secondaires).

Au fil du temps, le quartier de Villebourbon s'est enrichi d'autres structures sportives (gymnases, plaines de jeux.....).

Aussi, ce gymnase dit de « La Palisse » vu l'importance de sa fréquentation, tant au niveau du nombre de personnes y pratiquant une activité sportive de compétition ou de loisir, que de l'amplitude d'ouverture, doit faire l'objet de travaux de modernisation et de rénovation énergétique.

Cette remise à niveau poursuit les objectifs suivants :

- Proposer un espace sportif de qualité (sport pour tous, sport du haut niveau)
- Baisser la consommation énergétique
- Améliorer le confort thermique.

Ces objectifs découlent d'une analyse menée par les services techniques de la Ville de Montauban. Les travaux suivants sont envisagés :

- Dépose des couvertures et des plafonds suspendus existants
- Renforcement des charpentes existantes
- Mise en œuvre d'une couverture en bac acier double peau isolante
- Actions d'amélioration thermique qui seront déterminées par un bureau d'étude spécialisé afin d'atteindre – 30% de consommation énergétique et un classement de ce bâtiment au minimum en catégorie C.

Les pistes étudiées par le bureau d'étude thermique sont :

- la mise en place d'une isolation des parois verticales type laine de roche ou autres et mise en œuvre intérieur d'un produit de finition permettant une amélioration acoustique du local,
- le traitement des ponts thermiques
- l'étude spécifique de l'opportunité de réalisation d'une ventilation mécanique double flux.

Le montant prévisionnel de réfection de ce bâtiment est estimé à 310 000 € HT

Dépenses HT		Recettes	
Montant des travaux	310 000,00 €	FEDER (35 %)	108 500,00 €
		TEPCV (21%) (ou 43% du TEPCV) (a)	63 800,00 €
		Ville de Montauban (44%)	137 700,00 €
Total	310 000,00 €	Total	310 000,00 €

(a) 43% d'une subvention de 148 400 € répartie entre le Gymnase de La Palisse et la salle des fêtes de Saint Martial

Il est à noter que la rénovation énergétique de ce bâtiment s'inscrit dans le plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux retenu dans le cadre du Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 qui va être prochainement signé avec le Conseil Régional de Midi Pyrénées.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire à solliciter :
 - une participation financière auprès de la Région gestionnaire des fonds FEDER
 - une participation financière auprès de l'Etat dans le cadre des actions retenues dans le projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,
- autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **26 NOV. 2015**

De sa publication le : **26 NOV. 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 novembre 2015

Maire,

Brigitte BAREGES

